

REGLEMENT DE JEU « MOUSLINE 60 ANS »

(Le « Règlement »)

1. Organisateur

Le jeu « MOUSLINE 60 ANS » (le « Jeu ») est organisé par Mousline, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 049 500, dont le siège social est situé 14 rue delambre 75014 Paris, France (l'« Organisateur »). Ce Jeu est avec obligation d'achat et accessible via [Mousline-jeu.fr](https://mousline-jeu.fr) du 01/10/2023 au 31/03/2024 inclus selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

2. Acceptation du Règlement

L'acceptation pleine et entière du présent Règlement se matérialise lorsque le participant coche la case précisant qu'il a pris connaissance et accepte les conditions du présent Règlement.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement, le participant sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du Prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

3. Conditions de Participation

Les participants doivent (i) être âgés d'au moins 18 ans, (ii) résider en France métropolitaine, Corse incluse, (iii) avoir acheté un produit de la marque MOUSLINE entre le 1 septembre 2023 et le 30 novembre 2023 inclus dans tous les hypermarchés et supermarchés de France ou une enseigne commercialisant des produits MOUSLINE et (iv) avoir une adresse email valide, pérenne et non temporaire pour participer.

La Participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. Elle ne peut se faire que par internet à l'exclusion de tout autre moyen.

Ce Jeu étant lié à l'acte d'achat, **les participants doivent conserver leur ticket de caisse**. L'Organisateur procédera à une vérification de conformité de la preuve d'achat avant de remettre le Prix au gagnant.

4. Période de Participation

Le Jeu est accessible à l'adresse URL suivante [Mousline-jeu.fr](https://mousline-jeu.fr) du 01/10/2023 à 00h00 au 31/03/2024 à 23h59 (heure française) inclus.

5. Modalités de Participation

Pour participer au Jeu, le participant doit pendant la période du Jeu se rendre à l'adresse URL [Mousline-jeu.com](https://mousline-jeu.com) et réaliser les actions suivantes :

1. Acheter un Pack Mousline porteur de l'offre anniversaire entre le 01/10/2023 à 00h00 au 31/03/2024 à 23h59 inclus.
2. Se connecter au [Mousline-jeu.fr](https://mousline-jeu.fr) entre le 01/10/2023 à 00h00 au 31/03/2024 à 23h59 inclus.
3. Accepter le présent Règlement et cocher la case qui certifie que le participant n'est pas un robot ;
4. Remplir totalement et correctement le formulaire d'inscription et fournir les informations obligatoires demandées, à savoir : Nom, Prénom, Email, adresse, code postal, ville, numéro de téléphone, pour que son inscription soit validée. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.
5. Télécharger son ticket de caisse.
6. Valider sa participation

Une fois que le participant a cliqué sur « participer », un message s'affichera pour indiquer au participant son Prix.

Une seule Participation par participant et par foyer est autorisée (même nom, même adresse postale, et/ou même adresse email). L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour s'assurer du respect de cette règle.

Les frais engagés par les participants dans le cadre du Jeu (frais de connexion à internet etc.) ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

En référence aux articles 323-1, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, les participants ayant développé ou utilisé des logiciels, matériels, automate ou tout autre dispositif pour jouer automatiquement au présent Jeu seront exclus et une plainte pourra être déposée par l'Organisateur pour tentative de fraude.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément fraudé.

6. Supports de communication du Jeu

Le Jeu sera communiqué aux moyens des supports promotionnels suivants :

- Pack produit Mousline offre Anniversaire,
- Post réseaux sociaux,
- Campagne d'influence
- Plv et animations Instore

7. Prix

Les Prix seront attribués Tirage au Sort de manière aléatoire conformément aux dispositions de l'article 8 du présent Règlement. Les dotations mises en jeu :

- 260 coffrets collector Mousline composés de : d'un PEZ de la collection Astérix, d'un Leaflet Mousline, d'un mini pack de purée de Mousline et d'une spatule Mousline d'une valeur indicative de 26,50€ TTC
- 350 entrées au parc Astérix d'une valeur indicative de 59€ TTC
- 1 séjour pour 4 personnes composé de 4 entrée adulte pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'hôtel dans un des hôtels du parc ou partenaires du parc selon le calendrier d'ouverture du parc Astérix et la disponibilité des hôtels. Petit déjeuner et diner pour 4 personnes, frais de dossier et frais de parking inclus. Non inclus : assurance annulation facultative, frais de déplacement A/R, restauration et boissons du midi, parking du Parc Astérix, dépenses personnelles d'une valeur indicative de 1 500€ TTC

Un nombre de 611 Prix sont à gagner. Un seul Prix sera attribué par gagnant. Le gagnant ne pourra pas obtenir la valeur de son Prix en argent ou demander l'échange de son Prix contre d'autres produits ou services. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.

Les Prix seront attribués dans la limite des lots disponibles. Les Prix sont strictement personnels, incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendus.

8. Sélection du gagnant

Le tirage au sort sera réalisé le 2/04/2024 parmi toutes les Participations valables reçues conformément au présent Règlement, et sous la supervision d'un Commissaire de justice.

9. Information du gagnant

Dans les 15 jours du tirage au sort, le gagnant sera notifié par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Jeu. Si le gagnant ne répond pas ne communique pas une adresse postale complète ledit gagnant perdra le Prix et l'Organisateur pourra désigner un autre gagnant selon le procédé décrit à l'article 8 ci-dessus. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées électroniques communiquées lors de la Participation seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Par conséquent, le participant est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa Participation et doit en cas de changement d'adresse postale, prendre les mesures nécessaires et permettre aux services postaux la communication du Prix gagné.

Si le gagnant ne communique pas une adresse email valide lors de son inscription, ledit gagnant perdra le Prix. Le Prix ne sera pas réattribué.

10. Droits de propriété intellectuelle

Les participants consentent, en participant au Jeu, à accorder à l'Organisateur le droit limité et non-exclusif d'utiliser, reproduire, représenter et diffuser leurs Participations, en rapport avec le Jeu, sur les supports suivants :

- Les panneaux digitaux Mousline des magasins de ses partenaires ;
- Les sites internet de l'Organisateur et de toute société contrôlée par l'Organisateur ;
- Les réseaux sociaux, sur la page/le compte Facebook et Instagram de l'Organisateur, dédié au Jeu ou non ;
- La newsletter de l'Organisateur ;
- La presse écrite et numérique.

Ces droits sont accordés à l'Organisateur pour la durée du Jeu et pour une durée de six (6) mois à son issue, pour une utilisation en lien avec le Jeu, dans le monde entier. Les Participations ne seront cependant pas supprimées du compte Facebook et Instagram de l'Organisateur et y resteront visibles à l'issue de ce délai de six (6) mois.

11. Données Personnelles

L'Organisateur collectera et traitera les données personnelles des participants dans la mesure nécessaire à la conduite du Jeu, notamment la sélection du gagnant et la remise du Prix, conformément à sa Politique de données personnelles.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès en contactant la société organisatrice à : Be lemon, 47 rue du Capitaine Marchal 75020 Paris. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir la copie d'un titre d'identité et de Participation. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL)

Les données personnelles des participants seront conservées pour le temps nécessaire à l'organisation du Jeu et la délivrance du Prix et seront supprimées dans un délai de six (6) mois à compter de la fin du Jeu.

12. Réclamations

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse électronique production@belemon.com en mentionnant en objet du message « Jeu Mousline 60 ans ». Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de Participation au Jeu telle qu'indiquée au présent Règlement.

13. Responsabilité

L'Organisateur sera uniquement responsable en cas de faute ou de négligence ou de violation de ses obligations ayant causé un dommage direct aux participants.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des éventuelles erreurs relatives aux données communiquées par le participant.

L'Organisateur ne sera pas responsable de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du Prix par le gagnant qui soit non-conforme à sa destination.

L'Organisateur ne sera pas responsable si dans le cas d'un évènement de force majeure, tel qu'un virus, un bogue informatique ou toute autre évènement remplissant les conditions de la force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil), l'Organisateur était amené à annuler, réduire, prolonger, reporter ou modifier le Jeu. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels incidents techniques liés à Internet ou à l'équipement informatique des participants.

14. Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS DE LEGE LATA, office de Commissaires de Justice 39 rue de Liège 75008 PARIS et peut être consulté gratuitement sur Mousline-jeu.fr pendant toute la durée de validité du jeu (soit jusqu'au 31/03/2024 inclus) Droit applicable – Tribunaux compétents

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Toute modification du présent règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SAS DE LEGE LATA, office de Commissaires de Justice 39 rue de Liège 75008 PARIS.

15. Droit applicable – Tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés au Jeu ou au présent Règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS QUE JE CLOTURE ET DONT JE DRESSE PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud de MONTALEMBERT d'ESSE
Commissaire de Justice Associé

